

Acquérir les méthodes et outils de structuration et d'élaboration d'un projet d'établissement

Objectifs :

- Connaître les principes et enjeux fondamentaux de la réalisation d'un projet d'établissement
- S'approprier les objectifs et les contenus des nouvelles réglementations et RBPP
- Acquérir des méthodes et des outils facilitant le recueil d'informations, la rédaction et la présentation de son projet d'établissement
- Piloter la démarche au cours des différentes étapes de son élaboration
- Savoir organiser la démarche d'élaboration du projet d'établissement dans une approche participative

Programme :

Le projet d'établissement

- Le cadre réglementaire et les objectifs d'un conventionnement et d'un re-conventionnement
- Sa structuration et ses composantes au regard des évolutions des réglementations, des politiques sectorielles et des recommandations de bonnes pratiques
- Les étapes d'élaboration et de suivi d'un projet d'établissement
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités
- Le plan de communication à mettre en place

Les étapes de recueil d'informations et d'analyse

- Les sources d'information et les différentes méthodes de recueil d'informations
- La synthèse des informations recueillies et le choix des informations à retenir
- L'analyse des impacts de l'environnement sur un établissement : menaces et opportunités
- L'analyse des forces et des faiblesses de l'établissement

La structuration et la rédaction du projet d'établissement

- La vision et les orientations générales de la stratégie
- Le choix et la formalisation des axes stratégiques et des objectifs généraux
- La méthode de rédaction des contenus pour une présentation attractive et valorisante
- La structuration et la présentation du plan d'actions découlant des choix stratégiques
- La formalisation des objectifs opérationnels et des actions associés
- La formulation des indicateurs
- Les modalités à prévoir pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'actions dans le cadre d'un projet d'établissement

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Co-construction des savoirs avec les participants afin d'ancrer plus durablement les acquis
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

Profil du formateur : Directeur ou formateur cadre de santé expérimenté dans les secteurs sanitaire et médico-social

Durée : 3 jours (21 heures)

Public : Tout professionnel d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse clara.speicher@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).